

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance extraordinaire du
7 juin 2015**

N° 05/2015

N° 13

PROCÈS-VERBAL

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – M. PEPIN – Mme DELAPORTE –
Mme CLEMENT – M. ÖZTÜRK – Mme HEUGUES - M. BASSOUM – Mme LANDER –
Mme BERTHELIER – M. LALOT – Mme PRIEUX – M. BERTHIER – Mme PATUREAU –
M. KHALID – Mme PRUNEAU - M. BALABAN - M. BONNIN – Mme GALLINA – Mme LAMA –
Mme MANAI-AHMADI - M. POMPON – Mme PERIERS - M. PACAN

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. RAMBAUD à Mme BERTHELIER,
- M. BA à M. KHALID,
- M. BEN AZZOUZ à Mme CLEMENT,
- M. TAVARES à Mme MANAI-AHMADI,
- Mme VALS à M. POMPON,

ABSENTS :

- M. SUMAR,
- Mme MORAND,
- M. CACHÉ,
- Mme PEMZEC,
- M. D'HAYER

SECRETAIRE DE SEANCE:

- M. BALABAN

M. le Maire : *Mesdames, Messieurs, chers collègues, bienvenue pour ce Conseil municipal extraordinaire du 7 juin 2015. Je vous rappelle que nous nous réunissons pour débattre et voter une motion déclarant Chalette sur Loing zone hors TAFTA.*

Tenir un Conseil municipal lors de la fête de Chalette ici, au Lac est un événement, mais je crois que le premier événement de cette séance, c'est la présence nombreuse du public qui va pouvoir participer, assister à ce conseil. Je dirais que cela nous change un peu de nos habituels Conseils municipaux à l'hôtel de ville. Et puis, surtout, le deuxième événement, en dehors du sujet lui-même, c'est aussi la possibilité donnée au public d'intervenir. Je procéderai à des suspensions de séances, deux, pendant le débat afin de permettre au public de s'exprimer. Je vous rappelle qu'en dehors de ses suspensions, le public ne peut pas intervenir.

M. le Maire :

**Mesdames, Messieurs,
Cher-e-s Collègues, Cher-e-s Ami-e-s,**

Un grave danger pèse sur notre pays et, plus généralement, sur les peuples d'Europe.

Ce danger, c'est le grand marché transatlantique, appelé entre autres « traité TAFTA », dont l'objectif est d'instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, allant au-delà des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, et pour lequel, le 14 juin 2013, la Commission européenne obtenait mandat de tous les Etats membres pour le négocier.

Il est donc actuellement en cours de négociation à Bruxelles et aux Etats-Unis dans le plus grand secret par 70 personnes environ et dont la majorité est constituée de hauts-fonctionnaires et technocrates.

Heureusement des « fuites » nous permettent déjà un certain nombre d'informations nous conduisant à une large réflexion.

Si ce projet de traité aboutissait, c'est toute la vie économique, sociale et démocratique qui serait bouleversée et la vie de nos concitoyens qui en pâtirait.

Car ce traité, c'est l'accélération du démantèlement :

- de notre appareil industriel,*
- du Code du travail protecteur des salariés,*
- du Code de la Sécurité Sociale, sanitaire et environnemental,*
- des services publics (santé, éducation, transports, services municipaux...).*

Ce traité est donc particulièrement dangereux pour les industriels français, pour les salariés et les consommateurs au seul profit des grands groupes industriels et financiers américains qui, depuis les paradis fiscaux où ils dissimulent leurs bénéfices, décident de l'avenir des Nations et de leurs habitants.

Outre une libéralisation considérable, ces accords prévoient deux mécanismes qui portent gravement atteinte aux principes démocratiques en réduisant le champ d'action des élus : il s'agit du mécanisme de règlement des différends investisseurs/Etats et du mécanisme de coopération réglementaire.

-Le premier mécanisme donne la possibilité aux intérêts privés d'attaquer devant un tribunal privé des décisions locales ou nationales qui entravent leurs projets. Ces tribunaux se substitueront aux tribunaux administratifs en particulier. La notion d'intérêt général, la notion du principe de précaution ne voudraient plus dire grand-chose au nom de la libre concurrence.

-Le deuxième mécanisme avec l'accent mis sur la suppression des normes non réglementaires permettraient aux produits Nord-Américains d'envahir nos marchés, tirant vers le bas en matière des normes (techniques en particulier).

Depuis déjà plus d'un an, la résistance s'organise : des collectivités territoriales de toutes tailles, urbaines et rurales, dont la Région Centre- Val de Loire, de gauche comme de droite, font partie d'un collectif « Hors Tafta ». Des politiques réagissent, tel l'ancien

président de la Région Limousin Jean-Paul DENANOT, député européen : « Les politiques pourront-ils encore, demain, faire des choix, qu'ils soient de gauche ou de droite, sans accentuer les risques judiciaires pesant déjà sur eux ? L'Union Européenne est en train de balayer d'une main de cadre permettant aux collectivités territoriales de protéger leurs territoires, leurs entreprises locales et leurs citoyens ».

Le Sénat a voté à l'unanimité, en février 2015, une résolution offensive mettant en garde contre ce projet de traité, allant même jusqu'à en appeler à « la Constitution française, qui consacre les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie », texte rédigé par le groupe communiste et républicain (CRC), amendé et adopté à l'unanimité et unanimement salué par les sénateurs de tout bord politique pour sa position équilibrée.

Elu du suffrage universel direct, il est donc de mon devoir d'informer les Chalettois de cette grave menace. D'où la réunion, ce matin, de ce Conseil Municipal Extraordinaire pour voter une motion déclarant Chalette « zone hors Tafta ».

Je terminerais mon propos en citant Nicolas HULOT, très inquiet par ce projet, et qui s'est exprimé ainsi la semaine dernière dans le journal « L'Humanité » : « de gré ou de force, si nous ne passons pas d'un monde de compétition à un monde de coopération, nous irons tous dans le mur. Cela n'est pas une question de morale, c'est physique. Le TAFTA continue d'alimenter la notion de libre-échange alors qu'il faut passer à celle de juste échange, opter pour des critères sociaux et environnementaux... Si les 195 chefs d'Etat et le secrétaire général de l'O.N.U, Ban KI-MOON, sont convaincus que l'humanité est en péril, alors ils ne peuvent pas s'accommoder de ce type de traité qui amplifie les causes du problème ».

CHALETTE SUR LOING
Conseil Municipal extraordinaire du 07 juin 2015

OBJET : VOTE D'UNE MOTION DECLARANT CHALETTE SUR LOING ZONE HORS TAFTA ET CETA (grands marchés transatlantiques)

Directeur de secteur : Sylvie MASSE TRIDON

Service : Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Sylvie MASSE TRIDON

Mme Delaporte :

« Motion présentée par les élu-e-s communistes et républicain-e-s »

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area). Par ailleurs, un traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global - Comprehensive Economic Trade Agreement) a été finalisé à l'automne dernier.

Ces accords visent à faciliter les échanges entre les deux ensembles et prétend pour y parvenir : harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique, démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole, donner des droits spécifiques aux investisseurs – y compris aux spéculateurs, et supprimer « les barrières non tarifaires » au commerce, c'est à dire nos normes, règlements, lois. Outre une libéralisation considérable, ces accords prévoient deux mécanismes qui portent gravement atteinte aux principes démocratiques en diminuant considérablement le champ d'actions des élus et en contraignant les choix publics : il s'agit du mécanisme de règlement des différends investisseurs/Etat et du mécanisme de coopération réglementaire.

Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique. En cas de mise en application du traité transatlantique TAFTA, elles seront en première ligne.

La délibération suivante est donc proposée :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que :

- **les négociations ont lieu dans l'opacité la plus complète** ; qu'un contrôle démocratique suffisant des négociations, tant à l'échelon européen que national et local ne peut donc être assuré, le manque de transparence rendant celui-ci impossible ; que les citoyens et élus ne peuvent s'assurer que l'intérêt général soit protégé mais que les lobbies d'affaire ont, eux, un accès privilégié aux négociations ;
- **les droits exclusifs accordés aux investisseurs affaiblissent la démocratie** ; que la proposition d'inclure un chapitre sur l'investissement, contenant des règles de protection des investissements assorties d'un mécanisme de **règlement par l'arbitrage des différends entre investisseurs et États (ISDS)** donnerait aux investisseurs des droits exclusifs pour attaquer les États lorsque des décisions démocratiques – prises par des institutions publiques, y compris des collectivités locales – seraient considérées comme ayant un impact négatif sur leurs profits anticipés ;
- **la création de structures et de procédures de gouvernance** ayant pour objectif d'

« harmoniser » les réglementations entre les deux rives de l'Atlantique, comme le « **Conseil de coopération réglementaire** » ferait des traités transatlantiques des accords vivants, constamment développés de manière opaque par des instances non-élues et les représentants des intérêts économiques privés. Ces structures non-démocratiques menacent des normes importantes protégeant l'intérêt général, ou rendent les améliorations futures impossibles ;

- l'accent mis sur la suppression des « barrières non tarifaires » et sur la « convergence des régulations » est utilisé pour promouvoir **une course vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois**, dans le domaine environnemental, social et sanitaire ;

- les études d'impact économique promues par la Commission européenne promettent au mieux un gain net très faible en terme d'emploi et d'investissement mais que d'autres études prévoient **des pertes très importantes pour les territoires** – jusqu'à moins 130 000 emplois net en France, des pertes nettes en terme d'exportations, de PIB et de salaires, ainsi qu'une baisse des recettes fiscales de l'État engendrant une pression supplémentaire sur le financement des collectivités ;

- **les services publics nationaux et locaux** ne sont en aucun cas exclus du mandat de négociations et que l'état actuel des pourparlers ne permet pas de vérifier qu'ils seront protégés ;

- **les accords contiendraient des dispositifs rendant extrêmement coûteux le retour à une gestion publique** d'un service d'intérêt général précédemment privatisé, ainsi que la création de nouveaux services publics ;

- **l'impact sur l'agriculture** de la suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue des zones rurales ;

- **l'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif**, que les dispositions de l'accord ne permettront plus aux collectivités locales de soutenir les acteurs économiques locaux via des soutiens directs (subventions), ou l'inclusion de critères sociaux et de qualité environnementale dans leurs achats et demandes de prestations ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

REFUSE :

- **toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen** en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs.

- **la logique de mise en concurrence des territoires et des citoyens et des PME** sans aucune protection et sauvegarde adéquates

- **l'érosion de ses capacités d'organisation et de régulation du développement économique local dans l'intérêt général.**

DEMANDE :

- **l'arrêt des négociations du traité transatlantique** et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation en cours ;

- **le rejet de l'accord UE-Canada - CETA**

- **l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens**, sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union Européenne et de la France.

DECLARE symboliquement la commune de Chalette sur Loing « Zone Hors TAFTA et hors CETA ».

Mme Lander :

Pour la démocratie : nous devons dire Stop TAFTA !

La Commission européenne reste sourde à l'expression des citoyens

Alors que le pouvoir du politique est de plus en plus faible, le TAFTA, en créant des règles supérieures aux lois, renforcerait l'impuissance des décideurs élus.

On en a eu un exemple significatif avec la gestion des critiques des adversaires du projet de traité visant à instituer un Grand marché transatlantique (GMT) ou Trans-Atlantic Free Trade Agreement (TAFTA) ou, en français, le PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement) ou, enfin, TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) entre l'Union européenne et les États-Unis.

L'accord créerait une nouvelle institution euro-américaine qui affaiblirait les parlements et les collectivités. Il mettrait en place des tribunaux privés au service des multinationales qui pourraient contourner la justice, attaquer les lois qui les dérangent et obtenir des milliards d'euros de compensation.

Le message du TAFTA est clair : la démocratie n'est pas compétitive !

Depuis des décennies, les gouvernements négocient en secret des accords de libre-échange et d'investissement. Ces accords sapent nos droits, détruisent l'emploi et l'environnement dans le seul intérêt des multinationales. Mais sur tous les continents, les mobilisations s'amplifient pour dénoncer ces traités des multinationales et promouvoir la justice sociale et écologique.

La Commission de Bruxelles a organisé une consultation de mars à juillet 2014 sur Internet. Les internautes pouvaient donner leur avis sur les liens entre le tribunal d'arbitrage et les tribunaux des États membres, l'expropriation, le traitement réservé aux investisseurs, etc. Il s'agissait en fait, pour la commission, de montrer que ce traité ne se faisait pas en cachette mais se faisait en lien avec la société civile. Plus de 90 % des 150 000 internautes (principalement d'Autriche, d'Allemagne et du Royaume Uni) ont exprimé leur hostilité à ce mécanisme. La plupart des participants ont vu dans ces tribunaux arbitraux une menace pour la démocratie et la conduite des politiques économiques.

La commission a fait fi des réponses.

Pourtant, le traité de Lisbonne, pour offrir des éléments de démocratie directe à des citoyens, prévoit une démarche d'initiative citoyenne. Plus d'un million de citoyens de 24 pays et de 320 organismes non gouvernementaux ont signé une pétition en moins de deux mois. Cette dernière réclamait un moratoire des négociations sur le traité TAFTA et la remise en cause du traité équivalent avec le Canada.

Mais la Commission, au moyen d'une argutie juridique, a expliqué que la pétition ne peut être recevable qu'à condition de porter sur un acte légal de l'Union et non sur un mandat de négociation. De ce fait, le souci de plus d'un million de citoyens peut être ainsi liquidé à peu de frais.

Pétitions, consultations, référendum ne trouvent pas grâce aux yeux de la Commission.

Les tribunaux arbitraux, prévus dans le TAFTA, organisent un transfert de souveraineté significatif au profit d'une justice privée, consacrent la prééminence du droit des affaires sur tout autre droit, et génèrent une pression significative sur la production de normes de la part des États au nom de la clause qui consiste à offrir aux investisseurs un cadre réglementaire.

Ce traité nous concerne tous, comme toutes les collectivités locales ou nationales.

Le TAFTA ne vise pas la libre circulation des marchandises entre les États-Unis et l'Europe déjà pratiquement acquise, ni la libre circulation des idées qui permet de breveter même des théorèmes ou des gènes.

L'objectif fondamental est qu'il permettrait

- de limiter le droit pour l'Union européenne, pour un pays ou pour une collectivité locale de voter des lois ou délibérations sur les questions sociales, environnementales ou de protection du consommateur.

- d'harmoniser les normes (sociales comme la protection des salariés, environnementales comme le gaz de schiste, les OGM, etc.) perçues comme des entraves au commerce. Les promoteurs de cet accord ne sont d'ailleurs pas tant les États que des lobbies de multinationales, et il est clair que cette harmonisation se ferait par le bas.

Les prérogatives des tribunaux d'arbitrage prévus dans l'accord peuvent s'exercer sur des collectivités territoriales de quelque nature que ce soit, municipalités incluses. Exemple : une entreprise qui estimerait qu'une décision d'élus limite ses espérances de profit pourrait en demander dédommagement auprès d'une cour commerciale, alors qu'aujourd'hui elle ne peut qu'en appeler au droit public (tribunal administratif). Cela concernerait entre autres les cantines scolaires, les appels d'offre pour tous travaux entrepris par la Ville...

Est-ce que les élus de Chalette n'ont pas à se préoccuper d'un contexte politique qui dépasserait les murs de leur ville ?

*Ce projet, discuté avec et pour les multinationales, est **une menace extrêmement grave pour nos droits sociaux, écologiques et démocratiques** car il donnerait aux grands groupes privés des droits extravagants pour exploiter les peuples et la nature, avec les conséquences suivantes :*

- 1. que les régimes de retraites, les régimes complémentaires (CRAM, AGIRC, ARRCO) soient mis en difficulté par des compagnies privées sous prétexte de concurrence déloyale,*
- 2. que tous les services publics : l'Éducation Nationale (écoles, collèges, lycées, universités), la Santé (hôpitaux), les transports, l'énergie, l'eau soient privatisés,*
- 3. que l'État ou la Municipalité de Chalette puissent être attaqués et doivent payer de lourdes amendes à une entreprise si une de leurs décisions nuit au profit de celle-ci,*
- 4. que les marchés soient envahis par des produits américains à base d'OGM, de la viande aux hormones, des poulets traités au chlore, des graines OGM imposées par Monsanto,*

5. que la concurrence lamine l'agriculture paysanne, bio, de proximité,

6. que l'on exploite les gaz de schiste,

7. que l'harmonisation des normes environnementales se fasse en les rendant encore moins contraignantes.

Mais la Commission reste sourde comme si l'opposition massive des citoyens européens qui se sont exprimés n'existait pas. Elle continue à vouloir imposer la prééminence du droit des affaires sur le droit des États. Les citoyens s'en inquiètent, jouent le jeu démocratique, mais ne sont pas entendus. Par cette surdit   d  mocratique, la Commission montre, encore une fois, que les d  s sont jet  s et que la voix des citoyens est, au final, bien peu de chose.

*Si ce trait   est sign  , ce sera un grand **changement dans les processus de prise de d  cisions. Les d  cisions seraient rendues par un panel compos   d'arbitres int  ress  s financie  ment, des juristes issus du monde de l'entreprise. Selon la Commission europ  enne, les tribunaux nationaux manqueraient d'ind  pendance.***

L'accord de libre-  change (dit TAFTA) qui est en cours de n  gociations entre l'Union europ  enne et les   tats-Unis fait courir un danger extr  mement s  rieux    la d  mocratie.

M. le Maire : *Merci. Maintenant je passe la parole    Mme Marie-Madeleine HEUGUES.*

Mme Heugues :

Les conséquences seraient particulièrement désastreuses pour la restauration scolaire avec la suppression du tarif social et la perte d'autonomie pour notre ville dans les choix de ses fournisseurs et de leurs produits. Le risque existerait d'avoir dans les assiettes de nos enfants des viandes aux hormones ou de bétail cloné, des poulets chlorés, des O.G.M.

Dans l'Union européenne, c'est interdit. Mais les intérêts des entreprises sont clairs.

Par exemple, le conseil étatsunien des producteurs de porcs a déjà déclaré qu'il n'accepterait aucun accord qui continuerait d'interdire un traitement hormonal à grande échelle. Les États-Unis n'ont jamais adhéré au Grenelle de l'Environnement.

Tout cela au détriment de la santé publique, avec des différences de tarifs dans les écoles.

C'est le monopole des grandes multinationales qui veulent redessiner le monde pour produire plus, faire la course aux profits, avec la suppression de milliers d'emplois en France et en Europe.

Protégeons la santé de nos enfants, l'emploi et l'environnement ! Stoppons la destruction de notre planète et son empoisonnement à plus ou moins long terme !

M. le Maire : *Merci, je donne maintenant la parole à M. Kasim BALABAN*

M. Balaban :

Chers collègues,

Je vous avertis, pour la liberté, l'égalité des hommes de demain.

Qui sont aujourd'hui nos enfants !

Oui, chers amis, je vous avertis pour nos enfants.

Qui sont à l'école élémentaire, à la crèche.

Si ce traité est finalisé, les écoles privées pourront accuser d'entrave à la liberté de commerce les municipalités.

Mais pas que les écoles !

Les crèches aussi, comme la crèche municipale de Chalette.

Des crèches privées seraient créées et bien sûr pour les personnes aisées.

Il pourrait advenir la suppression des écoles maternelles pour concurrence déloyale.

On risque de se retrouver dans un système où les femmes seront obligées de garder elles-mêmes leurs enfants, faute de moyens, et de ce fait leurs carrières seraient détruites, comme cela se passe en Allemagne.

Nos enfants devraient être scolarisés dans des écoles privées, et bien entendu, vous voyez toutes les difficultés, toutes les conséquences qui seraient engendrées pour ceux qui n'en ont pas les moyens.

Ce traité serait donc nuisible pour tous les Chalettoises et Chalettois.

M. le Maire : *Merci, j'appelle maintenant Mme Eulalie LAMA.*

Mme Lama :

Le TAFTA, vous n'en aviez pas entendu parler ? C'est normal car ce projet de traité se négocie dans la plus grande discrétion, aucune consultation des peuples ni même des parlements nationaux si nous ne l'imposons pas !

Et le silence des médias est accablant !

Depuis juillet 2013, la Commission européenne et les États-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord commercial de libre-échange extrêmement toxique : le TAFTA.

Ce projet vise à créer un Grand marché transatlantique qui représenterait la plus grande zone de libre-échange jamais créée. Un événement majeur, donc, dans l'histoire du commerce mondial.

Le TAFTA représente de nombreux dangers et son application serait un changement radical dans nos modes de vie. Le but de ce traité transatlantique est de créer un immense espace de libre-échange réunissant les États-Unis et l'Union européenne au sein d'un même marché. Condition nécessaire pour que ce marché devienne réalité, les dernières barrières douanières existantes seraient tout simplement supprimées. Mais plus encore, ce sont toutes les normes sanitaires, environnementales ou encore sociale qui seraient mises en cause. Par exemple, il renforcerait la pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail. Les retraites par répartition pourraient être démantelées, tout comme l'aide à la personne, la sécurité sociale, l'école publique.

En effet, la mise en place d'un espace de libre-échange signifie la libre concurrence entre les acteurs du marché. Pas de préférence nationale ou locale, donc... Imaginons que votre mairie passe un appel d'offres pour la fourniture de la cantine de votre petit dernier ou pour nos foyers-restaurants Marlin et Duclos. Et imaginons que votre municipalité, soucieuse du bien-être de vos enfants, de nos retraités et de nos aînés, décide d'intégrer des critères sanitaires dans son appel d'offres (pas d'OGM, par exemple). Ne serait-ce pas là un critère de concurrence déloyale ? Quelle abomination ! Votre municipalité vient de léser les intérêts des grands groupes agro-industriels américains... Ça ne peut pas durer : au tribunal !

Et c'est là que ça devient drôle... Votre municipalité est attaquée par un grand groupe américain qui considère que ses intérêts ont été bafoués. Et qui va juger cette affaire ? Eh bien ce sera un groupe d'arbitrage privé.

Oui, vous avez bien entendu : un arbitrage privé... Ce système est déjà en place dans le cadre de l'ALENA, l'accord de libre échange qui réunit le Canada, les États-Unis et le Mexique. Et si on regarde en détail les conséquences de l'arbitrage privé, à chaque fois qu'une entreprise américaine a attaqué l'état canadien, elle a eu gain de cause. Ces systèmes d'arbitrage privé permettent ainsi aux grandes multinationales de piller les États en réclamant des dommages et intérêts colossaux dès qu'un État entreprend une action, quelle qu'elle soit, au service de l'intérêt général.

Les conséquences de cette dérégulation totale seraient immenses et toucheraient à absolument tous les aspects de notre vie quotidienne. Quid des services publics ? Quid de nos normes environnementales ? Quid de notre exception culturelle ? Quid de nos services de défense des consommateurs ? La liste des implications peut s'étendre à l'infini. Et c'est ce bouleversement sans précédent de nos vies qui se négocie dans notre dos, dans l'opacité la plus totale. Il faut se battre pour dénoncer cette abomination, se battre pour exiger l'arrêt immédiat des négociations en cours, et se battre pour informer le plus grand nombre et rappeler sans cesse que ce sont les députés européens qui voteront pour ou contre le traité transatlantique

M. le Maire : *Merci. Après ces premières interventions d'élus municipaux, je vous propose de prononcer une suspension de séance afin de donner la parole à 3 intervenants extérieurs qui sont les suivants :*

- *M. Daniel COLLONGUES pour l'Union Locale (des syndicats) Solidaires ;*
- *M. Frédéric CHUPAU pour la CGT ;*
- *M. Pierre POULAIN.*

M. Collongues :

En étant retraité de l'Éducation nationale, dans une union interprofessionnelle de syndicats, je n'ai pas la prétention de parler « au nom de tous les syndicats » !

Nous sommes rassemblés ici, personnes humaines salariées ou exerçant dans un secteur professionnel libéral, étudiant(e)s ou sans travail.

*Mais les négociateurs GMT-TAFTA (pour le compte de l'Union Européenne ou des USA, du Canada, etc.) travaillent à ce que nos droits et notre accès au monde du travail soient « comme une marchandise », c'est-à-dire ne soient pas un obstacle au commerce mondial. Les normes de l'**Organisation Mondiale du Travail** (à Genève) n'ont majoritairement pas été signées par les USA. Donc ces **protections** ne feront pas partie des normes communes transatlantiques, tout en étant assimilables à des **dispositions applicables aux domaines en rapport avec le commerce** (art.1).*

*Il est clair pour les militants que l'évolution des lois en France et dans l'Union Européenne s'est orientée vers une **diminution des droits sociaux**, depuis trop longtemps sans avoir eu besoin des négociations TAFTA ; le projet de loi Macron en est témoin. La pression du chômage conduit jeunes et demandeurs d'emploi à accepter des conditions de travail très dégradées, Gérard FILOCHE nous l'a bien fait comprendre.*

*Les négociations en cours permettront qu'aucun État ne puisse conserver une législation anti-commerce (même aux USA, où des mouvements syndicaux sont entrés en protestation). Il est bon de rappeler l'absence d'une base commune de droits sociaux chez les membres de l'Europe ; le **secteur des transports** ainsi est particulièrement affecté par une sorte de « dumping » social.*

*Une autre pratique s'est développée, concernant surtout cadres et techniciens spécialisés : **ne pas les embaucher comme salariés**, et les employer après qu'ils sont devenus AUTO-ENTREPRENEURS ; ainsi, c'est à eux de cotiser pour leurs droits sociaux. Et ce sera dans une joyeuse ambiance de concurrence « libre et non faussée » !*

*Les tribunaux des Prudhommes ont parfois permis de résister aux licenciements collectifs, au démantèlement d'entreprises (pour délocaliser), ou aux techniques des ressources humaines importées des USA ressemblant au harcèlement moral (souvenir d'un dirigeant qui parlait d'**une mode du suicide** !). Mais la volonté du MEDEF, pour une modernisation du dialogue social, conduit le gouvernement à passer en force quand les syndicats ne plient pas devant eux. Imaginez combien les législations concernant la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail seront attaquables devant un tribunal arbitral ! Sans parler de l'activité syndicale en entreprise. On peut faciliter les licenciements individuels par le recours aux normes de « l'excellence » dans un poste (à profil ou non).*

L'impasse des négociations de Doha, dans le cadre de l'OMC, est contournée. Les deux tiers du commerce mondial des services sont concernés, dans les domaines suivants : santé, éducation, transports, banque, services d'audit et comptabilité, logistique, assurance, postes & télécommunications, recherche, etc. L'objectif de libéralisation est d'empêcher toute intervention publique (État ou collectivité locale).

Le syndicalisme de la Fonction Publique se bat, comme à Guéret. Mais le syndicalisme français a besoin d'adhérents, parmi lesquels il y en aura assez qui refusent que l'expression « baisser les bras » ait une signification.

M. le Maire : Je donne maintenant la parole à M. Frédéric CHUPAU pour la CGT :

M. Chupau :

Le grand marché Transatlantique (GMT), comme les autres traités en cours de négociation ou de ratification (CETA, TISA..), sont des accords de libre-échange négociés en secret.

En France, l'accord le plus connu est le projet de Grand Marché Transatlantique (TAFTA en anglais) entre l'Union Européenne (représentée par la commission européenne) et les Etats – Unis.

S'ils étaient adoptés, ces traités consacraient la domination des multinationales au détriment des citoyens, de l'environnement et de la démocratie.

Derrière le faux prétexte de la croissance et de l'emploi, ces accords de libre-échange s'attaquent aux normes sociales, financières, culturelles et environnementales. Demain, si une multinationale s'estime lésée dans son ambition d'étendre ses profits, elle pourra faire condamner un Etat devant un tribunal privé, hors de tout contrôle démocratique.

RISQUES ET ENJEUX

*Risques envers les missions de protection du consommateur ;
Risque en matière fiscale ;*

RISQUES ET EN ENJEUX SOCIAUX (LA CGT EST CONTRE CES TRAITES).

-DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL :

Les Etats-Unis n'ont ratifié que deux des huit normes fondamentales de l'OIT, tandis que tous les pays membres de l'UE les ont ratifiées toutes. Il semble raisonnable d'exiger comme condition pour la signature d'un traité de libre-échange que d'abord l'ensemble des normes fondamentales du travail soient ratifiées, appliquées et surveillées par les deux parties signataires.

-Droits de représentation collective des travailleurs :

Alors que la logique de marché transatlantique implique un effacement total des barrières à l'échange entre deux continents pour les marchandises et services ; les décisions d'implantation des sites de production se feront sur les critères de coût, et les firmes multinationales statueront de manière centralisée. Or, les droits de participation des travailleurs, les fameux droits à l'information des comités d'entreprise, continueront de s'arrêter aux frontières. Le rapprochement transatlantique équivaut à cet égard à un amoindrissement du droit des travailleurs, pourtant garanti dans les constitutions européennes et dans la Charte des droits fondamentaux.

RISQUE ET STANDARDS TECHNIQUES

L'harmonisation comporte dès lors plusieurs dangers. Premièrement, l'affaiblissement du principe de précaution, sans que pour autant la prise en charge de cette absence de protection soit instaurée en échange ; ensuite bien sur la possibilité d'offrir un choix entre deux systèmes de normalisation, un choix qui s'opérerait sur la base des coûts uniquement, puisqu'effectués par des acteurs économiques ; et finalement un recul possible de la protection sociale des travailleurs. Qui plus est, les négociateurs s'apprêtent à mettre en place un « conseil de coopération réglementaire transatlantique » qui échapperait totalement démocratiquement et au regard des syndicats, mais qui aurait la compétence d'édicter de nouvelles normes transatlantiques.

LIBERTE DE CIRCULATION DES PERSONNES

Alors que l'ensemble des circulations des biens et des moyens financiers devra être libéralisé, la circulation des personnes n'est envisagée que sous forme de « prestation de service mode-iv » soumise à la règle du pays d'origine de transfert intra-groupe, ou de tourisme. La mobilité et la migration ne sont considérées que par le biais de l'intérêt

économique que le déplacement des travailleurs peut apporter. Le droit fondamental de la liberté de circulation n'apparaît nulle part.

DEVELOPPEMENT DURABLE

SERVICE PUBLIC :

Les négociations semblent s'orienter actuellement vers une ouverture à la privatisation du service public par une technique dite de « liste négative ». Ceci consiste à lister l'ensemble des services publics qui ne sont pas ouverts à la privatisation et soumis à la concurrence.

LA CGT NE PARTAGE PAS CETTE VISION DES CHOSES.

TAFTA :

Une domination des multinationales au détriment des citoyens

Le champ est donc colossal puisqu'il couvre non seulement l'ensemble des relations commerciales mais aussi les règles qui les encadrent, c'est-à-dire les lois, les normes et les politiques publiques adoptées ou conduites par l'UE et /ou des états membres.

M. le Maire : *Merci. Je demande maintenant à M. Pierre POULAIN de venir à la tribune.*

M. Poulain :

Comme dans la plupart des contrats inter-États, le Grand marché transatlantique devrait voir l'instauration de tribunaux d'arbitrage (en anglais, I.S.D.S. - Investor State Dispute Settlement), clause que les États acceptent pour attirer les investisseurs étrangers qui se méfient des tribunaux nationaux, trop enclins à favoriser l'intérêt général.

Ces tribunaux d'arbitrage siègent à huis clos contrairement aux tribunaux conventionnels où l'audience est publique. Les dossiers y sont souvent confidentiels.

Les membres de l'I.S.D.S. ne sont soumis à aucune hiérarchie.

Ils rendent des décisions définitives qui ne sont pas susceptibles d'appel, ce qui est tout à fait hors normes.

Ils ne tiennent pas non plus compte de cas de jurisprudence et on peut légitimement redouter des décisions divergentes entraînant une grande instabilité juridique.

En 2013, deux tribunaux I.S.D.S. ont rendu deux décisions totalement contradictoires sur un même dossier. Le premier a condamné le Guatemala à payer une compensation de 21 millions de dollars à l'Américain TECO pour avoir baissé trop brutalement les tarifs réglementés de l'électricité. Le second a signifié à l'Espagnol Iberdrola qu'il s'estimait incompétent pour prendre en charge des questions de loi intérieure.

Les décisions arbitrales peuvent remettre en question la suprématie des décisions judiciaires classiques.

Le pétrolier américain CHEVRON a fait annuler devant un I.S.D.S. un jugement d'un tribunal équatorien qui le condamnait à payer 18 milliards de dollars de réparation à des milliers de villageois dont il avait pollué les forêts dans les années 1970-1980.

La composition des structures ISDS la rend très attractive pour les multinationales.

Contrairement aux magistrats des tribunaux conventionnels qui sont des fonctionnaires et à qui il est interdit de percevoir des émoluments de particuliers, les trois arbitres qui composent les tribunaux arbitraux sont la plupart du temps des avocats.

L'un est choisi par le plaignant (la multinationale), un autre par l'État ou la communauté territoriale incriminée (qui peut être un département ou même une commune) et le troisième fait l'objet d'un consensus. En cas d'impossibilité de se mettre d'accord sur le troisième, il est fait appel au C.I.R.D.I. (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements) qui est une des branches de la Banque mondiale.

Ces magistrats peuvent jouer le rôle d'arbitre un jour puis être amenés à représenter l'un des plaideurs le lendemain. On voit bien où devrait aller leur sympathie. Ils seront souvent proches des investisseurs puisque ceux-ci sont en mesure de payer leurs services au prix fort. Pour mesurer l'ampleur des risques, il suffit de comparer les capacités financières d'un grand groupe international et celles d'une commune.

Dans les faits, certains cabinets d'avocats vont même inciter les investisseurs à entreprendre des actions en justice contre des États puisque c'est là leur fonds de commerce.

La multiplication des plaintes à l'encontre des collectivités territoriales ou des États va amener ceux-ci à être très prudents dans la gestion de l'environnement, des réformes sociales, de la santé. Souvent la menace ou la possibilité d'un procès va les décourager. Deux exemples illustrent ce qui vient d'être dit.

Le cigarettier PHILIP MORRIS a déposé plainte contre l'État australien qui a voté une loi instaurant le paquet neutre. S'estimant lésé, PHILIP MORRIS ne pouvait attaquer cette décision directement, aucun accord n'existant entre l'Australie et les États-Unis. Mais implanté à Hong Kong et bien conseillé, il a utilisé la stratégie dite du « passager

clandestin ». Sa filiale hong kongaise a fait valoir un traité entre Hong Kong et l'Australie pour attaquer cet État à qui il demande le retrait de la mesure et une compensation financière.

Le jugement n'a pas encore été rendu mais, suite à cette plainte, la Nouvelle Zélande, également signataire du traité avec Hong Kong, a décidé la suspension de la mise en place du paquet neutre sur son territoire jusqu'à ce qu'une décision soit prise.

En Allemagne, l'autorité environnementale de Hambourg a accepté en 2010 de revoir à la baisse les exigences écologiques lors de la construction d'une centrale à charbon en échange de l'abandon de la plainte de l'entreprise suédoise VATTENFALL qui réclamait 1,4 milliards d'euros.

Les derniers traités ont même introduit la notion « d'attentes légitimes » des investisseurs, ce qui peut conduire à indemniser des entreprises pour des profits futurs non réalisés à cause d'une décision politique.

Actuellement, suite aux différents traités en vigueur dans le monde, on relève 568 cas de plaintes d'investisseurs contre les États.

VEOLIA en Égypte, contre l'augmentation du salaire minimum légal.

METALCLAD au Mexique, contre l'interdiction de dépôt de produits toxiques dans une zone de captage d'eau potable.

Piero FORESTI en Afrique du Sud, contre l'indemnisation des victimes de l'apartheid.

AGUAS DEL TUNARI en Bolivie, contre la dé-privatisation de l'eau.

VATTENFALL en Allemagne, contre la sortie du nucléaire.

LONE PINE au Québec, contre l'interdiction d'exploitation du gaz de schiste.

En janvier 2015, l'O.N.G. « Les Amis de la Terre » a publié un rapport estimant à 1,3 milliards d'euros l'ensemble des pénalités payées par les pays européens à l'issue d'un I.S.D.S. depuis 1994, et à plus de 3 milliards en comptant les frais de justice et les règlements amiables, le tout pour la seule moitié des sentences rendues publiques.

Il est à craindre que si les traités TAFTA (en anglais, TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership) et CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) avec le Canada sont ratifiés, le nombre de ces sentences explose en Europe.

M. le Maire : *Merci, nous allons donc reprendre la séance officielle du Conseil municipal et sans attendre, je vais donc donner la parole à M. Atif KHALID.*

M. Khalid :

Pour le groupe socialiste, un débat sur le TAFTA au sein de notre Conseil municipal apparaît comme prématuré.

En revanche, l'action portée par le comité gâtinais hors TAFTA et l'ensemble des associations engagées avec lui, interpelle chacun d'entre nous à titre personnel et nous oblige à approfondir notre réflexion afin d'aboutir à une position éclairée sur le sujet. Les travaux sont d'ailleurs en cours au sein de notre formation politique.

La Commission européenne a reçu un mandat de négociation mais à l'issue de celle-ci, c'est le Conseil de l'UE qui conclura l'accord définitif à la condition que le texte soit approuvé par le Parlement européen (PE) et ratifié par les Etats membres.

Nos représentants élus au PE sont donc bien placés pour influencer réellement sur le contenu du futur traité. C'est à eux que revient la légitimité d'agir et d'exercer toute leur vigilance sur le maintien et l'extension des normes européennes face aux normes américaines. Leur action devra porter en particulier sur :

- *L'élimination des OGM ;*
- *La sécurité alimentaire ;*
- *La préservation de l'environnement avec un refus sans concession de l'exploitation des gaz de schiste ;*
- *La question du droit des Etats face aux droits des multinationales.*

Par ailleurs, ce traité devra permettre aux entreprises françaises, en premier lieu les PME, d'accéder au marché américain à parité avec les entreprises américaines et favoriser le retour à la croissance et la progression de l'emploi dans la zone euro.

Pour le groupe socialiste, le dimensionnement de l'action proposée dans le cadre de ce Conseil municipal extraordinaire apparaît donc prématuré face aux problèmes à résoudre et que nous n'ignorons pas.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste ne prendra pas part au vote sur cette motion.

M. le Maire : *Bien je donne maintenant la parole à Mme Espérance PATUREAU, dont l'intervention sera ensuite suivie de celle de M. Mamoudou BASSOUM.*

Mme Patureau :

En Europe, grâce à la réglementation REACH qui oblige l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques, toutes celles qui sont mises en vente sur le marché européen font l'objet d'une évaluation très complète.*

Ce texte emblématique protège notre santé, notre environnement et permet une chose simple : que les produits de consommation courante soient fabriqués avec des substances dont on a évalué les effets, et donc les risques, et pour lesquelles des précautions sont prises.

Les industriels ont toujours perçu REACH comme un frein et souhaitent vivement le contourner, un tel système n'existant pas aux États-Unis et au Canada.

Au moment où toutes nos régions se mobilisent pour réduire les pesticides avec un objectif « zéro phyto », le traité TAFTA serait une catastrophe car ouvrant la porte à toutes sortes de dérives pour nos espaces naturels et la santé des futures générations, à Chalette comme partout ailleurs. C'est donc pour cette raison qu'il nous faut agir ici et maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Ainsi, les pesticides néonicotinoïdes sont-ils aussi des insecticides agissant sur le système nerveux des insectes et même, parfois, de certains mammifères ; ils sont plus que soupçonnés d'être la cause de la mortalité accrue des abeilles. L'usage de ce poison reconnu comme dangereux pour l'ensemble des espèces vivantes est répandu en France. Avec le TAFTA, c'est une façon assez primaire qui s'annonce pour diffuser des organismes génétiquement modifiés dont les semis ont été enrobés de néonicotinoïdes.

D'autres exemples de produits interdits en Europe et autorisés aux États-Unis :

- l'olestra, huile chimique dérivée d'une huile végétale et de sucre, dans les chips et les additifs de peintures ou cires notamment qui a été interdite au Royaume Uni et au Canada à cause de nombreux effets secondaires ;*
- l'huile végétale bromée (E443), émulsifiant alimentaire contenant du brome, liquide toxique par inhalation, ingestion et même contact, utilisée dans des boissons gazeuses, interdite en Europe, au Japon et en Inde ;*
- le bromate de potassium (A924- A924a), substance cancérigène ajoutée, à doses variables, à la farine pour une meilleure levée et une cuisson plus rapide pouvant provoquer des lésions rénales, des cancers et des dommages du système nerveux.*

** REACH: Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*

CONCLUSION

Le TAFTA, en fragilisant les sécurités alimentaires sanitaires et environnementales au profit du critère commercial, réduirait presque à néant l'espoir de voir naître des sociétés plus agréables à vivre, plus conviviales, plus solidaires, plus justes et plus humaines, des valeurs que nous voulons pérennes et pour lesquelles Chalette se bat constamment, notamment avec la mise en place de l'Agenda 21.

Ainsi, combattre le TAFTA c'est préserver la possibilité de mettre en œuvre de véritables pratiques et politiques de transition écologiques et sociales et donc de lutter contre le réchauffement climatique.

M. le Maire : *Merci, c'est au tour de M. BASSOUM :*

M. Bassoum :

Le Conseil de l'Union européenne a rendu public le mandat de négociation de l'accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne. Les négociations, menées par la Commission européenne au nom de l'U.E., ont été officiellement lancées en juillet 2013. Ce texte servira par la suite d'accord cadre pour un traité mondial.

Il est de notre devoir d'informer les habitants des conséquences de cet accord dans leur vie quotidienne.

La première question est de se demander pourquoi ces négociations sont tenues secrètes, pourquoi ce sont quelques fonctionnaires triés sur le volet qui négocient.

L'un des articles proposés, l'article 23, traite de la libéralisation et de la protection des investissements et enlève aux juridictions officielles, au profit d'instances privées d'arbitrage, le pouvoir de trancher un différend entre firmes privées et pouvoirs publics lorsqu'une firme privée estime qu'une législation ou une réglementation va à l'encontre de la libéralisation et de la protection des investissements. Il précise que « toutes les autorités et entités infranationales (comme les États ou les municipalités) devraient se conformer efficacement aux dispositions du chapitre de protection des investissements du présent accord. »

Il s'agit en fait de supprimer toutes les législations et réglementations restrictives, toute forme de taxation ou de contraintes sur les bénéfices.

Ceci signifie qu'une réglementation municipale pourrait être attaquée devant une instance d'arbitrage privé si elle est perçue par un investisseur privé comme une limitation à son « droit d'investir ce qu'il veut, où il veut, quand il veut, comme il veut et d'en retirer le bénéfice qu'il veut ».

Le Code de l'urbanisme pourra être contesté devant l'arbitrage État/Privé. Des investisseurs pourront déposer des projets dans notre commune en utilisant l'arbitrage État/Privé, et construire ou modifier des installations sans contraintes urbaines. Alors que ce Code de l'urbanisme permet, aujourd'hui, de conserver le patrimoine et d'embellir la ville en respectant les droits de chaque habitant.

Quant au maintien et au développement de nos emplois en France, l'emploi industriel en particulier est déjà mis à mal par la mondialisation sauvage et sans règles car les grands groupes, au nom de l'augmentation permanente des dividendes des actionnaires, délocalisent les industries d'un pays à un autre sans se conformer à aucune règle de conditions de travail ni de niveau de salaires décent. Ils pourraient, avec cet accord, délocaliser encore davantage. Nos niveaux de salaires, notre Code du travail en France pourraient être contestés devant l'arbitrage État/Privé.

Quelques exemples des effets de l'arbitrage privé/État :

Grâce à des mécanismes similaires, des entreprises européennes ont déjà engagé des poursuites contre l'augmentation du salaire minimum en Égypte, ou contre la limitation des émissions toxiques au Pérou.

En Australie et en Uruguay, le géant de la cigarette PHILIP MORRIS a assigné ces deux pays devant un tribunal spécial suite à des législations anti-tabac jugées trop contraignantes.

Au Canada, la multinationale LONE PINE, exploitant le gaz de schiste, demande 250 millions de dollars de réparation à cause du moratoire sur la fracturation hydraulique mis en place au Québec.

Aux États-Unis, plus de 400 millions de dollars ont été versés aux multinationales en compensation de mesures décidées par l'État fédéral, comme l'interdiction de produits toxiques, l'encadrement de l'exploitation de l'eau, du sol ou du bois...

Suite à la décision de l'Allemagne de fermer deux centrales en vue de la sortie du nucléaire après la catastrophe de Fukushima, la société suédoise VATTENFALL a réclamé 3,7 millions au gouvernement allemand dans le cadre de la Charte de l'énergie qui accorde aux investisseurs le droit de déposer plainte devant des espaces d'arbitrage investisseur-État.

Non, ce Traité transatlantique n'a rien de bon, dans son état actuel. Il est de notre devoir de le dénoncer auprès de la population, il est de notre devoir de rappeler à la raison ceux qui gouvernent la France aujourd'hui. Plusieurs communes l'ont déjà fait et Chalette le fait aujourd'hui en déposant cette motion.

M. le Maire : Merci, j'appelle maintenant M. PACAN :

M. Pacan :

Le groupe divers droites n'a pas préparé d'intervention, et je vous livre ici quelques impressions à chaud, pour vous dire que nous étions conviés à un Conseil municipal, et que nous avons l'impression de nous retrouver à un meeting de l'extrême gauche.

Ensuite, le Traité Transatlantique : bien sûr c'est un projet très vaste, très ambitieux, en préparation depuis quelques années. Nous pouvons avoir des craintes, c'est clair. Mais en vous écoutant, nous avons l'impression que ce projet est préparé en catimini par des fous vendus au grand capital américain, des incompetents. C'est peut-être vrai, mais si c'est vrai, dans quel monde vivons-nous ?

Ensuite, je considère qu'en tant qu'élus municipaux, nous n'avons pas à nous prononcer sur des projets ou textes en préparation au niveau européen qui n'ont pas encore été ratifiés et dont on connaît le contenu de manière extrêmement fragmentaire et - tel qu'il a été présenté ici - de manière clairement tendancieuse, incomplète. Je suis un peu désolé de vous le dire mais nous aurions pu le faire d'une manière un peu plus « élevée », parce que c'est effectivement un projet qui peut susciter des controverses. Moi, j'ai mon avis sur le TAFTA, mais je ne vais pas le livrer ici parce que ce n'est pour moi ni le moment ni l'endroit : c'est tout simplement un Conseil municipal, et les élus municipaux sont là pour gérer les problèmes de la ville de Chalette avant tout, et j'aurai aimé débattre sur d'autres problèmes bien plus aigus et touchant de manière plus directe les habitants de la ville. Je suis désolé que l'on confonde la fête de Chalette avec la fête de l'Huma et le Conseil municipal avec un meeting du Parti Communiste Français.

Nous, les élus divers droites, ne prenons pas part au vote d'une motion censée déclarer la Ville de Chalette-sur-Loing zone hors TAFTA. Nous considérons qu'il n'est pas dans les prérogatives de conseiller municipal de voter sur un projet de texte en préparation au niveau européen, et dont le contenu final ne peut à l'heure actuelle qu'être supposé.

Nous regrettons ce dévoiement du Conseil municipal qui, à notre sens devrait, en ce jour de fête, se concentrer sur les sujets de notre municipalité plutôt que de s'occuper de la politique internationale.

Ceci ne nous empêche bien évidemment pas d'avoir notre point de vue sur ce projet ambitieux et compliqué qu'est le TTIP, et dont nous considérons naturel qu'il suscite certaines interrogations.

M. le Maire : *Merci M. PACAN. Je suspends donc de nouveau la séance officielle du Conseil pour donner la parole à des intervenants extérieurs et j'appelle M. Pascal VEAULIN, qui s'exprime au nom d' « ATAC 45 » et « Loiret sans OGM ».*

M. Veaulin :

30 ans de libre-échange acharné, au profit unique des multinationales

Depuis 30 ans, sous la pression permanente des multinationales et de leurs lobbies, les gouvernements et les institutions internationales s'acharnent à faire sauter toutes les réglementations qui garantissent les droits sociaux, la sécurité sanitaire, la protection environnementale...

Les outils utilisés pour y parvenir sont des traités favorisant le "libre-échange", c'est-à-dire, pour parler clairement, la circulation débridée, hors contrôle démocratique, des capitaux et des marchandises.

Ce sont les années 80 qui voient arriver cette vaste agression. Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) signé en 1947 par 23 pays pour lutter contre le protectionnisme donne naissance, en 1994, à l'Organisation Mondiale du Commerce, dont le but est d'œuvrer exclusivement à la libéralisation du commerce et de l'investissement par l'ensemble de ses pays membres (aujourd'hui 161). Longtemps dirigée par le Français Pascal LAMY, l'OMC se dote d'une arme cruciale : l'Organisme de Règlement des Différends, qui peut condamner des États souverains à des sanctions commerciales pour leur imposer des modifications de législation (rappelez-vous le cas du bœuf aux hormones, 1996).

L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), projet fondateur de l'OMC, visait à ouvrir les services publics à la concurrence privée pour les transformer à terme en activités marchandes... Mais les nombreuses contestations mènent finalement à son échec, acté en 2006. Et l'OMC elle-même, depuis une dizaine d'années, remise en cause par les pays du sud et les mobilisations citoyennes (comme à Seattle en 1998), est largement enlisée.

L'Accord Multilatéral sur les Investissements (AMI), toujours dans les années 90, est négocié en secret au sein de l'OCDE, le club des 34 pays les plus riches du monde. Là aussi, toujours plus de laissez-faire pour l'investissement et les échanges ; et là aussi, une possibilité pour les multinationales de poursuivre les États... Une large mobilisation citoyenne, en particulier en France, fait capoter ce projet en 1998.

L'Alena, visant à instaurer une zone de libre-échange entre les USA, le Canada et le Mexique, est pour nous un excellent cas de figure puisqu'il est le seul accord ambitieux qui a réussi à être appliqué, et ce depuis 1994. Le moins qu'on puisse dire est que 20 ans plus tard, les résultats sont mitigés : en matière sociale comme environnementale, les multinationales, seules à en tirer profit, ont ponctionné et laissé dans un piètre état chaque domaine qu'elles ont pu investir. Et finalement, les citoyens des trois pays y ont largement perdu.

CETA et TAFTA : actuellement, ce sont eux qui nous préoccupent. Le premier a été signé l'année dernière entre l'Union Européenne et le Canada. Le second, encore en négociation, engage l'Union Européenne et les USA. Toujours la même logique : des tractations secrètes dans le but de démanteler les normes nationales (sociales, agricoles, alimentaires, sanitaires, écologiques) et d'ouvrir d'autres autoroutes aux multinationales, aujourd'hui bien plus puissantes que les États.

Il va sans dire que ces traités n'ont jamais été actés par aucune population. Leur élaboration, au mieux opaque, au pire secrète, est à chaque fois le fruit d'une collaboration bien entendue entre les multinationales, les instances technocratiques (comme la Commission pour l'Union européenne) et des gouvernements rapides à s'incliner devant les pouvoirs considérables et les appétits démesurés de la Finance.

Et les premiers résultats sont bien visibles : la mise en concurrence des salariés du monde entier, au nom de la compétitivité (les multinationales peuvent dorénavant rechercher les coûts les plus bas à l'échelle du monde) ; une pollution accrue, mais assumée par personne (le transport des marchandises a considérablement augmenté) ; l'affaiblissement progressif de tous les mécanismes démocratiques au profit de pouvoirs financiers surpuissants (les normes commerciales sont destinées à passer devant tout autre procédure, réglementation, protection).

Contre ce déferlement massif, la partie n'est pas perdue, les mobilisations passées nous l'ont prouvé. Et la décision de la Ville de Chalette, son engagement contre le TAFTA et sa volonté d'informer ses administrés, en sont un exemple que nous saluons.

Depuis plus de 20 ans, les citoyens refusent les OGM.

L'étiquetage des OGM est directement menacé par les dispositions du TAFTA, de même que l'affichage de la traçabilité en général. En effet, entre l'Union européenne et les États-Unis, des désaccords profonds existent à propos de ce dossier : l'Union européenne, contrairement à nos voisins outre-Atlantique, impose un étiquetage des produits contenant des OGM (étiquetage qui pourrait d'ailleurs être encore étendu aux produits issus d'animaux nourris aux OGM). Chaque État membre de l'Union européenne a donc la possibilité de déterminer sa politique en matière d'étiquetage.

Le TAFTA permettrait, par le biais du fameux tribunal arbitral, de demander des compensations à un État en faveur d'une entreprise qui est parvenue à montrer que la loi sur l'étiquetage lui a fait perdre de potentiels gains de plusieurs millions d'euros.

Le démantèlement de l'étiquetage est d'ailleurs clairement un des objectifs des entreprises dans le cadre du TAFTA. L'Association étasunienne des Confiseurs, qui regroupe Nestlé, Hershey, etc., déclarait récemment : « L'industrie étasunienne aimerait aussi que l'accord UE / US permette de supprimer l'étiquetage obligatoire et la traçabilité ».

Aux États-Unis, trois états ont d'ores et déjà adopté des lois en faveur d'une information des consommateurs et dans une vingtaine d'autres, des projets de loi ont été déposés. Un sondage réalisé par le New York Times parle de 90 % d'Étasuniens favorables à un tel étiquetage. Et, a contrario, dans l'Union européenne, entreprises et lobbies des biotechnologies s'agitent dans les couloirs de la Commission et du Parlement pour restreindre au maximum cet étiquetage.

La fin du vingtième siècle a été émaillée par les scandales sanitaires. Les OGM ont notamment été imposés aux citoyens européens qui n'en veulent toujours pas.

La Résistance continue...

M. le Maire : *Merci. J'appelle maintenant sans attendre Mme Merle SHORE pour l'AMAPP du Gâtinais.*

Mme Merle Shore :

Les conséquences du TAFTA pour l'agriculture et les normes de sécurité sanitaire et environnementales

Un objectif prioritaire du traité transatlantique est d'obtenir une « convergence » des réglementations étatsuniennes et européennes. Mais les réglementations alimentaires étant plus contraignantes en Europe, on peut s'attendre surtout à une harmonisation par le bas des normes sociales, environnementales et sanitaires. Ceci ouvrirait la voie à une baisse significative du niveau de protection des populations en Europe où le principe de précaution permet d'interdire un produit suspecté d'être dangereux mais dont la nocivité n'est pas encore prouvée scientifiquement. Ce principe n'existe pas aux États-Unis, et les lobbys de l'agrobusiness, dont celui de l'industrie des pesticides, le considèrent comme l'obstacle le plus important aux exportations de leurs produits vers l'Union européenne. Ils ont affiché leur intention de faire tomber les réglementations européennes actuelles en matière de sécurité alimentaire, telles que les interdictions d'OGM, de la viande traitée aux hormones, du poulet désinfecté au chlore, ou l'utilisation massive de pesticides nocifs. Les protections environnementales sont également visées, notamment l'interdiction en France de l'extraction des gaz de schiste, et au niveau européen, de nombre de produits chimiques toxiques.

Le TAFTA vise également à éliminer les tarifs douaniers. Bien que ceux-ci soient globalement déjà très bas entre les États-Unis et l'Europe, ce n'est pas le cas pour l'agriculture. Les droits de douane agricoles, qui peuvent être élevés dans des secteurs sensibles comme l'élevage bovin, permettent de se protéger vis-à-vis d'une agriculture étatsunienne nettement plus industrielle. L'élimination de ces droits ouvrirait la porte à un afflux de produits agricoles américains à bas prix. La conséquence prévisible serait l'intensification brutale de la pression sur les prix agricoles, une fuite en avant accélérée vers l'industrialisation de la production, la disparition de très nombreuses fermes et d'emplois agricoles, et la dégradation générale de notre alimentation. Les perspectives de promotion des circuits courts, de la relocalisation des activités agricoles et de l'agriculture paysanne seraient considérablement menacées. On risque de voir la suppression des politiques d'encouragement d'achat de produits locaux par les écoles ou les administrations. Si le traité passe, il ne sera plus possible d'inscrire la préférence locale dans les appels d'offres publics.

L'alimentation est un secteur clé pour les multinationales, tout comme l'eau : les deux sont essentiels à la vie et offrent donc des marchés captifs. Et c'est toute la chaîne alimentaire qui est visée, d'un bout à l'autre, de la production de semences jusqu'à nos assiettes. Pour ces grandes firmes, la nourriture est un produit de consommation comme un autre, tout est soumis à la même logique du profit, avec un seul modèle : l'agriculture industrielle. C'est à dire de grandes exploitations qui appartiennent aux financiers, utilisant pesticides et autres produits chimiques dont la nocivité est scientifiquement prouvée.

Toutes les lois qui contrôlent la sécurité de nos aliments, qui minimisent les risques pour les humains et l'environnement et qui garantissent le choix du consommateur sont directement menacées si le TAFTA/TTIP se concrétise.

M. le Maire : *Merci, j'appelle maintenant M. Pierre HERRY des « A.M.D. du gâtinais » et du Collectif gâtinais « Stop Tafta »*

M. Herry :

« STOP TAFTA », « STOP GMT »

OUI, mais comment ?

Depuis 2013, le Grand marché transatlantique (GM), le Traité de libre-échange avec le Canada (CETA), ainsi que l'Accord sur le commerce des services (ACS) soulèvent toute une série de protestations tant en Amérique du Nord qu'en Europe.

La bataille engagée semble opposer des forces disproportionnées. En face : des armées de lobbyistes, d'avocats d'affaires, de hauts fonctionnaires, des dirigeants de firmes multinationales... Mais on se souvient que des mobilisations citoyennes, capables de combiner savoir et action, peuvent faire capoter de tels accords. Certains se souviennent sans doute - à la fin des années 1990 - comment l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) fut mis en pièces.

En France,

- des associations : Ligue des droits de l'homme, Association pour la taxation des transactions financières et l'action citoyenne, Artisans du monde, des AMAPP...
- des syndicats : CGT, Solidaires, FSU, Confédération paysanne...
- des collectifs locaux,
- des partis politiques,
- des communes,
- des médias

ont lancé des campagnes d'information qui mettent en lumière les conséquences qu'entraînerait la signature de tels accords. Mais montrer et démontrer ne suffit pas.

Il nous faut élargir la mobilisation. Le collectif local du gâtinais « Stop TAFTA » - en place depuis quelques mois - est déjà un outil permettant de mutualiser les forces, de considérer d'un même pas l'échelon local et les enjeux internationaux.

Alors aujourd'hui, que faire ?

1 - S'informer et informer les autres.

La mobilisation gonfle en même temps que l'information se diffuse. Des supports écrits et vidéos sont à disposition. Voir au stand « Autrement, Autres mots » dans le cadre de la fête.

2 – Rejoindre le collectif existant « Comité gâtinais Stop TAFTA ». Prendre contact au stand « Autrement, Autres mots ».

3 – Plus nous serons nombreux et plus des initiatives diverses seront aisées à prendre :

- rendre visite à des maires. Reproduire ce que la Ville de Chalette entreprend si bien en se déclarant « Commune hors TAFTA » comme l'ont fait des centaines d'autres conseils municipaux en France ;
- apporter un soutien à d'autres collectifs locaux qui se mobilisent. Par exemple, à nos voisins gâtinais de l'Yonne qui prennent à bras le corps le dossier « Gaz de schiste », soucieux de tous les risques environnementaux qu'entraînerait une exploitation des réserves par fracturation hydraulique.

Ou encore par une participation active à des manifestations de soutien à l'agriculture paysanne face aux tenants d'une agriculture industrielle dont les ténors se réuniront à nouveau à Orléans à la fin de l'année dans le cadre d'un Open Agri Food. Lieu où se définirait l'art et la manière de nourrir l'humanité. Un Alter Agri Food se prépare.

Que faire encore à la portée de chacun ? Modifier nos modes de consommation

alimentaire, en privilégiant l'achat de produits de proximité. C'est toute l'ambition des AMAPP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Elles sont au nombre de 4 dans la région. Ceci vaut tout autant pour les cantines scolaires.

Une façon concrète de dire halte aux firmes agro-alimentaires et à leurs alliés de la grande distribution.

Les chantiers ne manquent pas pour un investissement citoyen, une mobilisation citoyenne. Il s'agit de faire pièce à la déferlante du libre-échange, du tout marché, dans l'intérêt des populations et de la planète.

M. le Maire : *Merci. Je déclare ré ouverte la séance officielle du Conseil municipal : il reste deux interventions et la conclusion pour le vote. J'appelle M. PEPIN :*

M. Pépin :

Après ces différentes interventions et afin de mesurer les conséquences de ce néfaste projet pour les Challoises et les Challois, il me semble important de donner la position des différents partis politiques sachant que les discussions menées à Bruxelles et à Washington se déroulent sans aucune transparence. Par ailleurs, je constate qu'il en va de même pour plusieurs partis qui s'expriment et communiquent peu afin de donner leurs avis respectifs...

Pour le Groupe des Verts / Alliance Libre Européenne :

Le porte-parole du groupe Verts-ALE sur le TAFTA et député européen, Yannick JADOT, s'exprime ainsi : « Ce traité, c'est la fin du projet européen, la fin de notre capacité à décider de nos choix, la remise en cause de notre souveraineté, une faute politique considérable »

Il ajoute : « Cela renforce le sentiment que l'Europe travaille sans les citoyens ou contre eux [...] Ils préparent une harmonisation par le bas de nos législations au profit de l'extension de nos multinationales ».

Cette position est donc très claire et Yannick JADOT participe activement à la mobilisation pour faire échec au projet transatlantique.

Pour le Parti Socialiste :

Tout d'abord, François HOLLANDE n'a pas abordé le sujet dans ses différentes déclarations aux Français.

Une partie du P.S. se déclare «extrêmement réservée» et souhaite «ne pas se précipiter», mais sans aller jusqu'à réclamer l'arrêt des discussions avec les États-Unis.

Le Président de la République a toutefois appelé à accélérer les négociations l'année dernière.

En février 2015 à Madrid, Manuel VALLS, Premier ministre, et les dirigeants sociaux-démocrates européens ont adopté une disposition commune pour réclamer « l'amélioration » du mécanisme des tribunaux privés d'arbitrage afin de régler les litiges entre les États et les investisseurs.

Une fausse bonne nouvelle puisqu'en voulant encadrer plus strictement ce mécanisme plutôt que d'en réclamer la suppression, ils l'ont en fait sanctuarisé. Il s'agit seulement, ainsi, de le rendre acceptable sans toucher à l'objectif même du dispositif.

Le vote de la Commission du commerce international, qui a eu lieu à Bruxelles le 28 mai et portait sur les recommandations à donner pour la Commission européenne, lève enfin toute ambiguïté puisque le ralliement des députés socialistes à la position des conservateurs et libéraux a permis que la résolution favorable au TAFTA soit adoptée à une large majorité.

Pour la Droite :

Par la voix du député européen Alain LAMASSOURE, elle défend le fait que les discussions se déroulent dans le plus grand secret. Ainsi la Droite n'est-elle pas gênée par cette opacité qui est un moyen de court-circuiter la démocratie et imposer aux peuples un traité sans leur demander leur avis. Ce député UMP ne craint pas un nivellement des normes par le bas et rappelle que l'Union européenne, depuis trente ans, agit afin de les

harmoniser.

À ce sujet, nous pouvons effectivement nous rendre compte aujourd'hui du désastre de cette harmonisation en Europe sur le plan industriel et agricole par exemple.

Il est intéressant de souligner que la Droite française se fait très discrète sur la question. Elle n'est évoquée, par exemple que sur une seule ligne dans son programme européen.

Pour terminer, je ne peux pas m'empêcher de vous lire le passage d'une interview de Jean François COPE parue dans "Les Échos": « Tout ce qui facilite la réciprocité dans les échanges internationaux va dans le bon sens. Mais je suis plus intéressé par les accords régionaux, tels que l'accord transatlantique en discussion avec l'Europe. Autant dire qu'il y a urgence à ce que la France libère les entrepreneurs de toutes les entraves qui les empêchent de produire en France au meilleur coût ».

Voilà une déclaration sans nuance de cette droite ultralibérale.

POUR LE F.N. :

Il s'est réveillé bien tardivement en déclarant « la guerre au marché transatlantique qui remet en cause toute possibilité de préférence nationale ».

Au-delà de cet écran de fumée médiatique, je vous rappelle que le F.N. est toujours aussi ultra libéral et qu'il a adapté son discours de dédramatisation avec un accent plus social en laissant de côté, bien sûr, le monde de la Finance.

Il s'insurge aujourd'hui contre le TAFTA par opportunité, sans remettre en cause le fondement même du capitalisme.

Le F.N., comme vous le savez, est le parti de la démagogie et n'entraîne qu'un recul de la démocratie et la régression sociale.

Nous entendons bien le double discours du F.N. quand, par exemple, lors du vote d'une motion pour s'opposer au TAFTA au Conseil régional de Picardie, les élus F.N. votent contre ! Puis lorsque Marine LE PEN ne siège pas au moment du vote décisif, ces derniers jours, sur le Grand traité transatlantique au Parlement européen !

Pour le Front de gauche :

Nous dénonçons depuis plusieurs années l'opacité dans laquelle sont menées les discussions. L'objectif est très clair pour nous puisqu'il s'agit de créer une vaste zone de libre-échange en démantelant l'ensemble des règles tarifaires, réglementaires et environnementales qui protègent les salariés et les consommateurs européens.

La perspective de cet accord ferait peser une grave menace sur les règles de santé publique, écologiques, sociales et culturelles en France et en Europe.

Les députés du Front de gauche ont d'ailleurs déposé l'année dernière une proposition de loi pour en suspendre le processus.

La mobilisation contre ce projet est donc nécessaire pour lui faire échec. En Europe, la campagne Stop TAFTA a recueilli près de deux millions de signatures.

Je vous invite, mes chers collègues, à l'issue des débats à soutenir et voter pour cette motion.

M. le Maire : Merci, M. PEPIN, j'appelle M. BERTHIER :

M. Berthier :

Alors que le pays vient encore de battre un nouveau record du chômage au mois de mai avec 3 millions et demi de personnes sans emploi, le capitalisme libre échangeisme à l'œuvre dans la quasi-totalité du monde se traduit par un dumping social et fiscal contre l'emploi. Ce traité, s'il voit je jour, va encore aggraver la situation.

Y A-T'IL UNE ALTERNATIVE AU LIBRE-ÉCHANGE NÉO-LIBÉRAL ?

Au sortir de la seconde guerre mondiale, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (O.N.U.), les représentants de 53 États (aussi divers que l'Inde, les États-Unis, la Chine, la France, le Chili, l'Iran ou Haïti), réunis à Cuba lors d'une conférence internationale sur le commerce et l'emploi, en vue de favoriser le développement de la production, des échanges et de la consommation des marchandises, ont signé le 24 mars 1948 la Charte de La Havane. Cette organisation internationale du commerce basée sur la coopération, la réciprocité des échanges et l'équilibre des balances des paiements fixait des objectifs particulièrement clairs comme « le relèvement des niveaux de vie, le plein-emploi et les conditions de progrès et de développement » dans chacun des pays signataires. Les moyens qu'elle se donnait pour y parvenir restent d'une totale actualité. La règle efficace du « je t'achète autant que tu m'achètes », posée à l'époque, interdit à un pays d'être en situation structurelle de déficit ou d'excédent par rapport aux autres, le solde de toutes les transactions, y compris financières, de chaque État devant tendre vers zéro.

Pour atteindre et conserver cet équilibre dans les relations commerciales, le principe fixé par la Charte de La Havane est celui des normes de travail équitables qui stipulent qu'« à aucun moment, et sous aucun prétexte, les conditions de travail, la façon dont les travailleurs sont traités, ne peuvent être remises en cause pour des motifs commerciaux ». Des mesures particulières encadrent les investissements, prévoient qu'« un État membre a le droit de prendre toute mesure appropriée de sauvegarde nécessaire pour assurer que les investissements étrangers ne serviront pas de base à une ingérence dans ses affaires intérieures et sa politique nationale, et de déterminer s'il autorisera à l'avenir les investissements étrangers, et dans quelle mesure et à quelles conditions il les autorisera ». Autre exemple : celui des produits alimentaires de base qui « ne peuvent pas être traités comme des marchandises ». Les États sont donc autorisés à subventionner les prix de ces produits ou à en réduire les importations en fonction de leurs propres capacités de production et de consommation.

Formidable occasion ratée d'un véritable changement de stratégie, cette charte ne fut jamais ratifiée par le Sénat américain et fut finalement abandonnée au profit du libre-échangeisme triomphant à la fin des années 1980.

La relecture de la Charte de La Havane est porteuse d'arguments et de propositions en faveur d'un système d'échanges préservant la souveraineté des États et garantissant une coopération économique mutuellement avantageuse.

M. le Maire : Merci. Pour la conclusion, je passe, la parole à Mme Laurianne DELAPORTE.

Mme Delaporte :

A l'écoute des différentes interventions précédentes, chacun d'entre nous a pu prendre la mesure de la gravité de la situation. En effet, ce Grand marché transatlantique pose des problèmes tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond car il se fait en secret, empêchant les citoyens de s'emparer du débat qui pourtant les concerne. Sur la forme car cet accord de libre-échange donne les pleins pouvoirs aux multinationales face aux Etats et aux peuples souverains, et risque de déstabiliser profondément notre pays.

*Notre pays, rappelons-le, s'est construit autour de valeurs fortes que sont notamment la citoyenneté au moment de la Révolution française et la solidarité avec la mise en place des services publics tels que la sécurité sociale et les droits des travailleurs, principalement après la seconde guerre mondiale. **Ces fondements même de notre société seraient mis à mal au profit des multinationales.***

Ainsi, les Etats-Unis voient dans le projet de Grand marché transatlantique le moyen de défendre leurs intérêts de grande puissance. La Commission européenne y voit l'occasion de favoriser le développement des multinationales et du système financier. Le peuple français comme ceux des autres pays européens n'a rien à y gagner.

Officiellement, ce Grand marché transatlantique de 820 millions de consommateurs, qui représenterait la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux, ouvrirait de nouvelles perspectives pour la croissance et l'emploi.

Un discours censé nous rassurer, distillé par les tenants du néo-libéralisme et de la dérégulation de l'économie, qui ont produit jusqu'à présent une globalisation sauvage et un monde où les inégalités se creusent inexorablement.

L'accord transatlantique s'inscrit dans cette même impasse.

Au-delà de la création d'une vaste zone de libre-échange, Au-delà de la création d'une vaste zone de libre-échange, l'accord vise à supprimer les normes permettant de réguler des secteurs fondamentaux de notre vie économique et sociale et à soumettre les différends à un tribunal arbitral privé. Autrement dit, la conclusion d'un tel accord ouvrirait la perspective d'un nivellement vers le bas des systèmes de protection sociale, sanitaire, environnementale et de sécurité alimentaire, au profit des opérateurs économiques privés qui considèrent les réglementations protectrices de nos producteurs, consommateurs et citoyens comme autant d'obstacles à leurs intérêts propres. L'accord vise à supprimer les normes permettant de réguler des secteurs fondamentaux de notre vie économique et sociale et à soumettre les différends à un tribunal arbitral privé. Autrement dit, la conclusion d'un tel accord ouvrirait la perspective d'un nivellement vers le bas des systèmes de protection sociale, sanitaire, environnementale et de sécurité alimentaire, au profit des opérateurs économiques privés qui considèrent les réglementations protectrices de nos producteurs, consommateurs et citoyens comme autant d'obstacles à leurs intérêts propres.

En cela, l'objet et l'objectif du TAFTA sont manifestement contraires à notre modèle de développement.

Par conséquent, ce projet est aux antipodes de la politique que l'on mène à Chalette depuis des années, il est donc logique que notre Conseil Municipal se déclare « Hors zone TAFTA ».

Car ce traité est une remise en cause insupportable de la souveraineté populaire au profit du capital financier transnational. Au contraire, il faut rompre avec cette Europe-là pour refonder une autre Europe solidaire et démocratique.

En effet, nous croyons dans une autre Europe que celle qui nous est imposée par les «techno-libéraux» et qui confond allègrement le bonheur des peuples avec celui des banques et autres firmes internationales.

La sortie de crise suppose une impulsion politique en faveur d'une Europe sociale incarnée par un véritable «Traité social européen» porteur de valeurs et de normes protectrices de nos travailleurs, socle d'une Europe solidaire libérée de la tutelle des marchés financiers, des dogmes du libéralisme et de l'austérité budgétaire et protectrice de l'environnement.

Actuellement plus de 300 collectivités de toutes tailles, qu'elles soient urbaines ou rurales, de gauche ou de droite, ont adoptées cette motion. Il nous semble donc important de dépasser les clivages politiques et de se rassembler autour du principe de précaution afin de protéger notre territoire, nos entreprises et nos citoyens.

Nous invitons donc l'ensemble des élus du Conseil Municipal à soutenir cette motion et l'ensemble des citoyens à se mobiliser pour alerter autour d'eux des risques de ce traité et à mettre tout en œuvre pour que ce dernier n'aboutisse pas.

M. le Maire : Merci pour cette conclusion.

Mesdames, Messieurs, à l'issue de presque 2 heures d'information et d'écoute, je crois que nous avons pu, et c'est notre rôle d'élu, largement informer et éclairer l'ensemble des élus du Conseil municipal, mais aussi l'ensemble de la population. Je crois que l'ambition d'un tel événement est de donner les informations les plus larges possibles à nos concitoyens et charge à eux de se faire leur propre opinion.

Nous allons donc passer au vote.

Je vous rappelle que nous sommes donc 33 conseillers municipaux, 5 conseillers municipaux sont absents sans être excusés : 4 du groupe FN et 1 représentant Unicité. Il y a 28 conseillers municipaux présents ou représentés, 21 pour le groupe communiste et républicain, 5 pour le groupe socialiste et 2 pour le groupe de la droite modérée. Je vous rappelle que pour le groupe des élus communistes, ont donné pouvoir en cours de séance :

-Mme Yolande VALS à M. Michel POMPON,
-M. Mario TAVARES à Mme Asma MANAI-AHMADI
-M. Maher BEN AZZOUZ à Mme Chantal CLEMENT.

Je vous propose donc de passer au vote de la motion. Est-ce qu'il a des oppositions ? Des abstentions ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Oui... Levez la main, cela fait 7 personnes avec les pouvoirs.

Je vais demander à ceux qui soutiennent cette motion de la voter en levant la main.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	28	
Votes pour	21	
Votes contre		
Ne prennent pas part au vote	7	<ul style="list-style-type: none">• M. Khalid et son pouvoir,• Mme Berthelier et son pouvoir,• Mme Gallina,• Mme Periers,• M. Pacan

Cette motion est donc adoptée officiellement à l'unanimité des suffrages exprimés.

PROCES-VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

M. PEPIN.....

Mme DELAPORTE

Mme CLEMENT

M. ÖZTÜRK.....

Mme HEUGUES

M. BASSOUM.....

Mme LANDER

Mme BERTHELIER

M. LALOT

Mme PRIEUX

M. BERTHIER

Mme PATUREAU

M. KHALID.....

Mme PRUNEAU

M. BALABAN

M. BONNIN.....

Mme GALLINA.....

Mme LAMA.....

Mme MANAÏ-AHMADI

M. POMPON.....

Mme PERIERS.....

M. PACAN

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 9 juin 2015.**